



### VENTE DES SAPINS DE NOËL

La vente des sapins de Noël du 16 décembre 2023 a permis de verser la somme de CHF 730.00 à la Fondation Théodora.  
Un grand merci à toutes et tous pour votre participation.

La Municipalité

### AGENDA

- |               |   |
|---------------|---|
| 31 mars 2024  | Culte à 10h                                   |
| 14 avril 2024 | Culte à 10h                                   |
| 20 avril 2024 | Inauguration UAPE<br>La Graveyre              |
| 24 avril 2024 | Conseil communal                              |
| 4 mai 2024    | Portes ouvertes Holcim                        |
| 9 mai 2024    | Culte à 10h                                   |
| 26 mai 2024   | Culte à 10h                                   |
| 12 juin 2024  | Conseil communal                              |
| 13 juin 2024  | Inauguration statue<br>Krähenbühl / 17h à 20h |

## DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal a pris les décisions suivantes :

### Séance du 7 décembre 2023 :

- 06/23 - d'accepter le budget 2024 tel que présenté.
- 07/23 - d'adopter le Règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction et de travaux et de mandater la Municipalité à requérir l'approbation du Département cantonal compétent.

### Séance extraordinaire du 7 février 2024 :

- 01/24 - d'autoriser la Municipalité à octroyer un droit de superficie distinct et permanent (DDP), d'une surface d'environ 3'600 m<sup>2</sup> sur la parcelle 110 d'Eclépens, d'une durée initiale de 90 ans au maximum, en faveur de la Fondation de la Venoge, pour la construction d'un Etablissement médico-social, au prix de CHF 14.- le m<sup>2</sup>, indexé au fil des ans et d'autoriser la Municipalité à procéder à l'élaboration d'un acte authentique en vue de l'approbation du Conseil Communal.
- 02/24 - d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches pour la sécurisation contre les inondations et projet de renaturation, d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 805'000.- et de prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ou d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 805'000.-.
- 03/24 - d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 83'300.- pour l'entretien de la route cantonale en traversée de localité et de prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ou d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 83'300.-.
- Postulat 01/24 de M. Arnold Aebischer concernant l'aménagement de la parcelle 110 à savoir : Inviter la Municipalité à soumettre au Conseil, un préavis de crédit d'étude (technique et financier) d'un plan d'occupation comprenant toutes les constructions et services projetés sur la parcelle 110 en incluant la construction d'appartements protégés. Ceci, avant de définir quelle zone de la parcelle 110 serait à disposition pour la construction du sujet du préavis 01-24. Il est décidé de le renvoyer à la Municipalité pour étude.

Nous vous rappelons que vous pouvez en tout temps consulter le résumé des décisions de la séance du Conseil communal au pilier public ou sur le site internet de la commune : [www.eclepens.ch](http://www.eclepens.ch).

## INAUGURATION DE L'UAPE LA GRAVEYRE

Envie de découvrir l'UAPE la Graveyre qui se trouve au Polyvalent ?

Vous êtes conviés **le samedi 20 avril 2024** pour cette inauguration.

Programme : 12h00 Partie officielle suivie d'un apéritif  
12h00 à 15h00 Visite libre des structures.



## LUTTE CONTRE LES CHARDONS

Trois chardons et cirses sont considérés comme problématiques car leur prolifération représente un **risque de contamination des parcelles agricoles**, préjudiciable économiquement pour les agriculteurs (gêne, dégradation ou perte de récolte). A ce titre, ces plantes indésirables sont soumises à **obligation de lutte sur le territoire cantonal** selon le Règlement sur la protection des végétaux du 15.12.10 :

**le cirse vulgaire**  
*Cirsium vulgare*



**le cirse laineux**  
*Cirsium eriophorum*



**le chardon des champs**  
*Cirsium arvense*



Les chardons se développent notamment sur les terrains agricoles, les zones forestières, les abords des chemins et routes, les chantiers de construction, les friches industrielles, les jardins d'agrément... **Nous sommes tous concernés par cette lutte lorsque la dissémination des graines peut facilement s'étendre aux terres agricoles** : agriculteurs mais aussi services d'entretien des réseaux auto/routiers et ferroviaires, propriétaires et gestionnaires de forêts, communes, entreprises et privés... Les frais d'élimination sont à charge de l'exploitant ou à défaut du propriétaire des parcelles concernées.

### **Agir sans attendre**

Avec son puissant réseau racinaire, le chardon des champs forme des foyers ("ronds de chardons") qui peuvent s'étendre rapidement si on ne prend pas les mesures nécessaires (de 2 à 4 mètres par année). Une fois installé, il est particulièrement difficile à éradiquer et la lutte se fait sur plusieurs années.

### **Éliminer les plantes isolées et les foyers avant la formation des graines**

Leur élimination doit nécessairement avoir lieu **au plus tard à la floraison** afin d'éviter la dispersion des graines dans le voisinage. Arracher la plante ou couper les tiges en fleurs. Éliminer avec les déchets incinérables (pas au compost). Surveiller et éliminer les repousses de la même année.

La Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires ainsi que les agriculteurs du canton vous remercient de votre vigilance et de votre implication dans la lutte contre ces plantes envahissantes nuisibles aux cultures.

Plus d'informations sur [www.vd.ch/inspectorat-phyto](http://www.vd.ch/inspectorat-phyto) et sur le [site Internet de la commune](#).

## TRAVAUX DE RENOVATION ET/OU DEMOLITION

Selon les articles 103 LATC et 68 et 68a RLATC, tous travaux, intérieurs ou extérieurs, de construction, transformation, agrandissement ou démolition doivent être annoncés au préalable à la Municipalité par un courrier comprenant un descriptif des travaux prévus, accompagné d'un croquis ou dessin explicatif. Ils ne peuvent commencer sans décision de cette dernière. Cette obligation est valable même si ces travaux ne font pas l'objet d'une mise à l'enquête.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser :

- au greffe municipal (tél. 021 866 72 12 – [admin@eclepens.ch](mailto:admin@eclepens.ch))
- à M. Franco Cetrangolo, municipal (tél. 079 793 29 47 – [franco.cetrangolo@eclepens.ch](mailto:franco.cetrangolo@eclepens.ch))

## PISCINE ET JACUZZI

Tout citoyen qui installe une piscine et/ou jacuzzi est tenu de l'annoncer immédiatement à l'administration communale.

La Municipalité rappelle que la vidange d'une piscine s'effectue, après arrêt de la chloration pendant **48 heures au moins**, dans une canalisation d'eaux claires. En revanche les eaux de lavage des filtres et de nettoyage de la piscine/jacuzzi, avec des produits chimiques, sont à évacuer dans une canalisation d'eaux usées.

## CONCOURS PHOTOS -CALENDRIER 2025

La Municipalité a décidé de lancer un grand concours photo pour le prochain calendrier.

Alors à vos objectifs et faites-nous parvenir vos plus belles photos du village à travers les saisons en orientation « **paysage** ». Délai au 15.10.2024.

Les meilleures photos seront sélectionnées pour l'illustration du calendrier 2025.

Vous pourrez nous les transmettre :

- par mail à [contrôle.habitant@eclepens.ch](mailto:contrôle.habitant@eclepens.ch)
- via un lien Internet
- sur une clé USB à déposer à l'administration communale.

Des photos en orientation « portrait » peuvent également nous être transmises et pourront illustrer la première page de certains numéros de l'Eclépanais.

Tous les participants au concours seront récompensés.

D'avance un grand merci de votre participation.



## REGISTRE COMMUNAL DES ENTREPRISES

Chaque nouvelle entreprise débutant une activité commerciale sur le territoire d'Eclépens est priée de s'annoncer à l'administration communale. Vous trouvez le formulaire sur notre site Internet : <https://www.eclepens.ch/entreprises-et-commerces-fr3609.html>

# STOP AU FRELON ASIATIQUE

## POURQUOI EST-CE UN PROBLÈME ?

Originaire d'Asie, le frelon asiatique est arrivé en Europe en 2004 du côté de Bordeaux (F). Il a entamé une invasion à travers la France et est arrivé en Suisse en 2022 par les portes du Jura et de Genève.

Cette espèce se nourrit principalement d'abeilles mellifères et d'autres insectes locaux et pollinisateurs sauvages. Par effet de cascade, cela aura bien évidemment un impact certain sur l'agriculture par une diminution de la pollinisation, d'où l'importance de signaler toute observation.

Les frelons asiatiques, tout comme les abeilles, les guêpes, ou le frelon européen (commun) possèdent un dard qu'ils utilisent en tant que forme de défense. Ils peuvent se montrer agressifs s'ils se sentent menacés. Ne vous approchez pas d'un nid actif, restez à 15 mètres et sensibilisez les enfants.

## COMMENT REAGIR LORS D'UNE PIQÛRE ?

- Rester calme
- Eviter les mouvements brusques
- S'éloigner rapidement le plus loin possible du nid
- Ne pas rester groupés

## QUE FAIRE APRÈS UNE PIQÛRE ?

- Se mettre au repos
- Si la piqûre a eu lieu sur la main, retirer montre, bagues et bracelets
- Nettoyer la plaie à l'eau savonneuse
- Appeler le 144 à la suite d'une attaque massive ou présence de tout symptôme évoquant un choc allergique (difficulté à respirer, gonflement du visage, démangeaisons, malaise,...).

## QUE FAIRE EN CAS D'OBSERVATION ?

1. Faites une photo
2. Annoncez sur [www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch)



Grâce à votre annonce, la task force pourra valider la présence de frelons asiatiques et prendre les mesures nécessaires, idéalement la destruction du nid.

Merci de votre collaboration

Autres informations :  
[www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch)  
[www.apiculture.ch](http://www.apiculture.ch)



Nos remerciements vont à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce dépliant.  
 2023\_09\_20\_v5\_fva\_voelinger.q  
[www.apiculture.ch](http://www.apiculture.ch)

# STOP AU FRELON ASIATIQUE

Luttons ensemble pour préserver la biodiversité vaudoise

## COMMENT LE RECONNAÎTRE ?



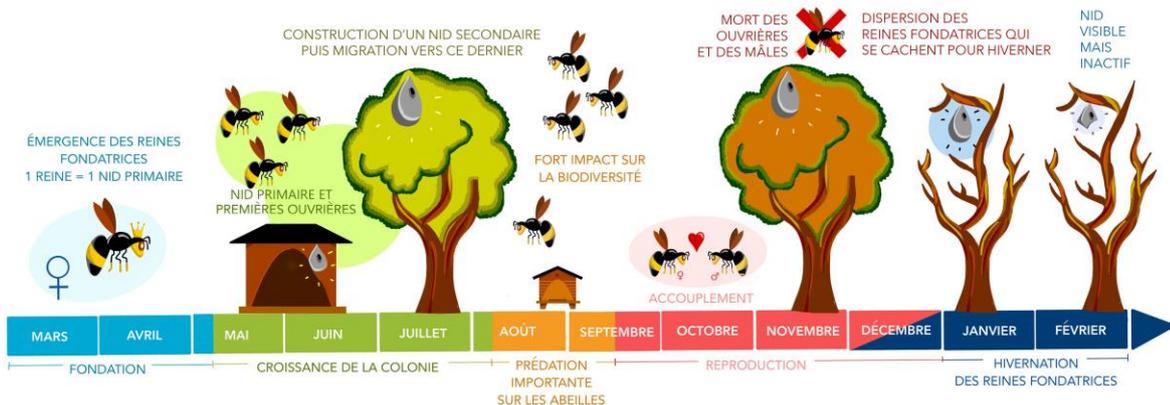
Frelon commun (jusqu'à 4 cm)

Frelon asiatique (jusqu'à 3 cm)



Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture  
 Task Force UNI Lausanne

## CYCLE DE VIE DU FRELON ASIATIQUE (VESPA VELUTINA)



### NID PRIMAIRE

### NID SECONDAIRE

**COMMENT RECONNAÎTRE LES NIDS PRIMAIRES ?**  
 Forme plutôt ronde, jusqu'à la taille d'un ballon de foot  
 Emplacement dans buissons, garage, couvert, etc.  
 Généralement facilement accessible pour la destruction



**COMMENT RECONNAÎTRE LES NIDS SECONDAIRES**  
 Forme de poire, peut atteindre le diamètre de 80 cm  
 Localisation dans canopée des arbres à > 20m de hauteur  
 Un nid secondaire peut contenir des milliers d'individus !

## 90 ANS DE Mme MILLY BERGER

La Municipalité a eu le plaisir de fêter au mois de novembre 2023, les 90 ans de Mme Milly Berger en compagnie de sa famille.

Milly Berger est née à l'Orient en 1933, village dans lequel elle a passé son enfance. Son père perd son emploi en 1945, il acquiert un petit domaine au Plâne en dessus de Vaulion et toute la famille déménage.

A l'âge de 15 ans, elle vient passer une année chez sa tante à Eclépens pour effectuer son école ménagère à La Sarraz. A l'issue de celle-ci, elle retourne à Vaulion et trouve un 1<sup>er</sup> emploi dans une usine d'horlogerie.

En 1950, à l'occasion d'un bal de Jeunesse à Eclépens, elle rencontre Francis Berger et ils se marient en 1953 le jour des 20 ans de Milly. De cette union naît Anne-Lise en 1957, puis la famille s'agrandit avec l'arrivée de 2 petits-fils entre 1982 et 1984, et 3 arrière-petits-enfants entre 2019 et 2023.

En 1960, Milly et son mari achètent leur première voiture ! C'est dans un camping en Suisse qu'ils feront leurs premières vacances, puis en Italie. Durant leurs loisirs ils font des randonnées en montagne et du ski de piste. Dès 1980, ils choisissent la prudence et se mettent au ski de fond.

En 1986, ils achètent un terrain à Eclépens et construisent une maison familiale dans laquelle toute la famille emménage.

Chère Madame Berger, la Municipalité et les habitants d'Eclépens vous souhaitent une nouvelle fois un très bon anniversaire et vous adressent leurs meilleurs vœux.



## Mme PAULA CASTRO – JUBILAIRE - 20 ANS DE SERVICE



Lors du repas de fin d'année, nous avons eu le plaisir de fêter Mme Paula Castro pour ses 20 ans de service au sein de la Commune.

Nous la remercions vivement pour toutes ces années de travail et sommes contents de continuer notre collaboration avec elle.

## PORTES OUVERTES HOLCIM

La cimenterie d'Eclépens ouvre ses portes à la population **le samedi 4 mai 2024 de 9h à 17h.**

Lors de cette journée, Holcim vous fera découvrir le processus de fabrication du ciment et vous présentera ses projets innovants d'économie circulaire, de décarbonation et de préservation de la biodiversité.

En outre il vous sera proposé un programme varié pour toute la famille avec un parcours au cœur de l'usine et de la carrière, ponctué de différentes attractions pour petits et grands et d'une animation musicale.

## RÉFECTION STATUE « RENCONTRE »

La statue « Rencontre » a été créée en 1986 par M. Etienne Krähenbühl. Elle est située devant le bâtiment Polyvalent. Un petit coup de jeune lui sera donné début juin, suivi d'une inauguration qui aura lieu le :

**13 juin 2024 de 17h à 20h au Polyvalent**

Toute la population d'Eclépens est conviée à la partie officielle, ainsi qu'à l'exposition de photos qui sera montée par les Amis d'Etienne Krähenbühl.



## HOTLINE CENTRALE DES SOLIDARITÉS

Il existe de nombreux soutiens dans le canton de Vaud, mais il n'est pas toujours facile de savoir à qui s'adresser lorsqu'on est face à une difficulté ou lorsqu'on a une question ou besoin d'aide.

**La hotline cantonale Centrale des solidarités répond à toute personne habitant le canton de Vaud.**

Des professionnels sont à votre écoute et vous conseillent en cas de difficultés dans votre quotidien ou de besoin d'information. Ils vous accompagnent par téléphone et vous mettent en relation avec les aides et services existants dans le canton. L'appel est gratuit et confidentiel.

**Cette hotline répond également aux questions des professionnelles** qui recherchent des informations sociales et médico-sociales utiles pour les personnes qu'ils accompagnent.

**Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.**

**Appel non-surtaxé, Tel. 0800 30 30 38**

Comment la hotline Centrale des solidarités peut-elle vous aider ?

- Vous ne savez pas à **qui vous adresser** pour trouver du soutien face à un problème du quotidien.
- Vous avez besoin **d'explications** car les **démarches administratives** sont trop compliquées à comprendre (demandes de soutien financier comme les subsides à l'assurance-maladie, les bourses d'études, des courriers peu clairs, des droits pas connus, etc.).
- Vous avez des **soucis d'argent ou de dettes** (suite à un accident ou une maladie, une baisse de revenu, une augmentation de vos charges ou des dépenses imprévues) ou votre **demande d'aide financière a été refusée** et vous ne savez pas quoi faire.
- Vous vivez une **situation familiale difficile**, en cas de divorce, en tant que parent seul ou proche aidant ou vous recherchez des solutions de garde. Vous souhaitez une médiation ou une protection contre les violences domestiques.
- Vous vous sentez **isolé, vous n'avez pas de proches ou un réseau social** pour vous appuyer. Vous cherchez une activité pour rencontrer du monde.
- Vous êtes **senior** ou en **situation de handicap** et souhaitez de **l'aide à domicile** ou avez besoin d'un **transport à mobilité réduite**.
- Vous aimeriez **vous engager bénévolement** mais ne savez pas où et comment.

## CONTRÔLE DES CITERNES

### Avis aux propriétaires :

La Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) oblige les propriétaires à faire procéder, à leurs frais, à des contrôles techniques de leur citerne.

Ces travaux doivent impérativement être confiés à des entreprises spécialisées.

<https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/chauffage/citernes>

## LA GENDARMERIE À VOTRE PORTE

Le poste mobile de la gendarmerie est régulièrement présent à Eclépens devant le bâtiment communal. Vous trouvez les informations sur leur passage au pilier public et sur le site Internet de la commune.

N'hésitez pas à aborder les agents sur place pour toutes questions ou conseils sur la sécurité ou la prévention. Ils sont disponibles également pour enregistrer une plainte ou annoncer la perte d'un document officiel.

## DÉCHETS – ORDURES MÉNAGÈRES

La Municipalité d'Eclépens a décidé, lors de sa séance du 26 février 2024, d'adapter le prix du kilogramme d'ordures ménagères de Frs. 0.50 à Frs. 0.65. Après presque 15 années de stabilité du prix au kilo, nous nous voyons dans l'obligation de procéder à cette augmentation dans la limite prescrite par le Règlement communal sur la gestion des déchets, car les frais pour l'élimination de nos déchets ne sont pas couverts comme le prévoit la loi. Cette hausse a été soumise à Monsieur Prix, lequel n'a pas de remarque à formuler.

Celle-ci prendra effet dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024. La TVA de 8.1% sera facturée en sus dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, comme le prévoit le Règlement.

Afin d'alléger les charges des familles, la Municipalité a décidé modifier la directive communale sur la gestion des déchets selon le tableau suivant :

	Actuellement	Dès le 01.07.2024
Déduction de poids pour les enfants de 0 à 3 ans	100 Kg	<b>200 Kg</b>
Déduction de poids pour les enfants de 4 ans révolus à 10 ans	60 Kg	<b>80 Kg</b>
Personnes incontinentes	120 Kg	<b>180 Kg</b>

Au cas où ces déductions couvriraient plus que le poids total déposé par une famille, aucune ristourne financière supplémentaire ne sera accordée.

**Nous vous souhaitons à toutes et tous  
de belles Fêtes de Pâques**

